

COMMUNE DE BARON

COMPTE RENDU SEANCE DU 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Christian **PETIT** Maire

Présents :

Mesdames : Emmanuelle **ROME**, Alice **DALEIRAC**

Messieurs : Didier **PASCAL**, Romain **PASCAL**, Olivier **COULET**, Edmond **DOROCQ**, Roland **DUMAS**

Absente excusée : Patricia **PERRIER**, Virginie **BRICE**.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du comité. Alice **DALEIRAC** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 13/03/2019

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- DELIBERATION POUR LE VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition des taxes directes locales, taux de référence communaux de 2019: conformément à l'article 1640C du CGI, les taux affichés au titre de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit:

TAUX VOTES

| | |
|----------------------------|---------|
| Taxe habitation | 10.50 % |
| Taxe foncière bâti | 15,00% |
| Taxe foncière non bâti | 41,94% |
| Approbation à l'unanimité. | |

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF : ATELIER, COMMUNE

La commission des finances a travaillé sur les budgets 2019 et les propose au vote du Conseil Municipal

LES ATELIERS DE BARON

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 51 791 €uros

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 56 685€uros

Accord à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 587 309 €uros

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 500 701 €uros

Accord à l'unanimité.

4 – DELIBERATION POUR SUBVENTION COMMUNE/ATELIER

Suite au vote du budget 2019 des Ateliers il apparait un déficit de fonctionnement de 22 131 €, pour l'équilibre de ce budget la mairie versera en 2019 une subvention récupérable dès que les finances du budget annexe le permettront.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- Le versement d'une subvention récupérable de 22 131 € pour combler le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe des ateliers pour l'année 2019

5 - DELIBERATION POUR SUBVENTION ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un crédit de 2 500 € a été voté au budget pour les subventions. Cette somme doit être ventilée aux diverses associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité de répartir les subventions comme suit :

| | |
|--|---------|
| Club de l'Arque | 250 € |
| APE les Escoules | 250 € |
| L'Aphyllanthe | 250 € |
| Comité des Fêtes | 1 000 € |
| ABA | 200 € |
| Entre-aide œcuménique | 100 € |
| Association des maires du Gard | 100 € |
| Société de Chasse | 250 € |
| L'association de défense du patrimoine | 100 € |
| Total | 2 500 € |

6 – QUESTIONS DIVERSES

La répartition du tour de garde pour les élections européenne un seul tour, du 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00 a été défini.

Mission collaborateur (assurance voiture élus et personnels)

La secrétaire
Alice DALEIRAC

Le Maire
Christian PETIT